



Original : Anglais

OIC/COMCEC-FC-34/2018

**RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI
A LA
34^{ème} SESSION DU COMITE PERMANENT
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
ET COMMERCIALE (COMCEC)**

ISTANBUL, REPUBLIQUE DE TURQUIE

26-29 Novembre 2018

-: TABLES DES MATIERES :-

N°	SUJET	PAGE
I.	Introduction	3
II.	Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	3
III.	Emploi et productivité	6
IV.	Commerce Intra-OCI et Investissements	7
V.	Développement du secteur du Tourisme	13
VI.	Coopération dans le domaine du transport	16
VII.	Rôle du Secteur Privé	18
VIII.	Programmes d'Éradication de la Pauvreté	21
IX.	Politique de l'OCI dans le domaine du Développement Infrastructurel et de l'Intégration Régionale	24
X.	Assistance Economique aux Etats Membres et aux Communautés Musulmanes dans les pays non OCI	27
XI.	Conclusions	29
	Annexes	31

I. INTRODUCTION

1. Le rapport du Secrétaire général présente les actions les plus récentes engagées par le Secrétariat général de l'OCI et par ses institutions compétentes opérant dans le domaine économique, depuis la tenue de la 33^{ème} session de l'Assemblée générale du COMCEC, qui a eu lieu à Istanbul, en République de Turquie, les 20-23 novembre 2017. Ces actions portent sur le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de l'OCI-2025 et des résolutions pertinentes du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, du COMCEC et des autres organes décisionnels de l'OCI.

2. La période visée par le présent rapport a été marquée par la poursuite des efforts de l'OCI pour : l'élaboration de la Politique globale de l'Organisation dans le domaine du Développement Infrastructurel et de l'Intégration Régionale (IDRIP) et d'un cadre de coopération intra-OCI sur le développement des produits agricoles stratégiques, outre la convocation de deux Conférences ministérielles de l'OCI sur le Tourisme et sur le Travail et l'Emploi. Le rapport met également l'accent sur d'autres activités mises en œuvre, au cours de l'année considérée, en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire ; de promotion du commerce et de l'investissement intra-OCI ; de développement du secteur privé ; de concrétisation des initiatives de l'OCI en faveur de la réduction de la pauvreté et des programmes de développement régional ; et d'assistance économique aux Etats membres démunis de l'OCI, entre autres.

3. Le rapport présente également les activités à mener pour atteindre le nouvel objectif de 25% retenu par l'OCI à l'horizon 2025, y compris la création d'un espace de libre-échange dans la foulée de la mise en œuvre anticipée du Système de préférences commerciales (TPS-OIC). Les autres programmes élaborés et mis en œuvre au cours de l'année sous revue concernent l'industrialisation, la coopération dans le secteur des transports, l'énergie, le tourisme, le travail, l'emploi et la protection sociale, le rôle du secteur privé, l'entreprenariat et le développement du secteur financier.

II. AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

4. La coopération intra-OCI dans le secteur agricole a toujours été focalisée sur les activités de l'institution spécialisée nouvellement créée, l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire, ainsi que sur la mise en œuvre des résultats des conférences ministérielles de l'OCI sur l'Agriculture, le Développement rural et la Sécurité alimentaire, et des programmes dédiés au développement du créneau des produits stratégiques.

(a) *Organisation islamique pour la sécurité alimentaire*

5. Au cours de la période considérée, le Secrétariat général, en collaboration avec le Directeur général de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire (IOFS), a continué de déployer des efforts pour faire décoller le Secrétariat de l'IOFS à Astana, au Kazakhstan pour lui permettre de démarrer la mise en œuvre du plan d'action

quinquennal de l'IOFS en temps voulu. Après ratification de l'accord de siège entre l'IOFS et le gouvernement du Kazakhstan en novembre 2017 par le Parlement du Kazakhstan le Secrétariat de l'IOFS est entré en activité le 1^{er} mars 2018.

6. En ce qui concerne l'état des signatures et ratifications du Statut de l'IOFS, le Secrétariat général a continué à sensibiliser les Etats membres de l'OCI sur la nécessité d'adhérer à ce Statut. À cet égard, il est encourageant de noter que le statut de l'IOFS est entré définitivement en vigueur le 19 février 2018 après sa ratification par dix (10) États membres. En outre, au cours de l'année considérée, la République arabe d'Égypte et le Royaume d'Arabie saoudite ont également ratifié le Statut et déposé leurs instruments de ratification auprès du Secrétariat général de l'OCI. Compte tenu de ces développements, le nombre d'États membres de l'OCI ayant signé le Statut de l'IOFS est actuellement de 32, tandis que 12 pays l'ont ratifié.

7. Dans la foulée de l'entrée en vigueur du Statut de l'IOFS, la deuxième session de l'Assemblée générale de l'Organisation est prévue à Astana (Kazakhstan) pour 10-11 décembre 2018. L'Assemblée générale aura à délibérer sur les questions relatives à la politique générale et financière, au programme de travail et à la structure organisationnelle de l'IOFS. Elle procédera également à la recomposition du bureau exécutif de l'IOFS en prévision de l'entrée en vigueur du statut. L'Assemblée générale pourrait par ailleurs envisager la possibilité de développer et de lancer des projets de coopération liés à la sécurité alimentaire et de diligenter la mise en œuvre et le complet parachèvement du plan d'action quinquennal de l'IOFS approuvé par l'Assemblée générale inaugurale en 2016.

8. Malgré l'intérêt croissant que l'adhésion à l'IOFS a suscité parmi les Etats membres de l'OCI depuis sa création, le Secrétariat général voudrait renouveler sa demande aux autres Etats membres de l'OCI pour conclure tous les arrangements nécessaires pour adhérer à leur tour au Statut de l'IOFS dans les meilleurs délais.

(b) Huitième Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole

9. Le Gouvernement de la République de Turquie a gracieusement offert d'accueillir la huitième Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le développement agricole (MCFSAD) à Istanbul, Turquie, durant le dernier trimestre 2019. A cette fin, le Secrétariat général travaille actuellement avec les autorités turques compétentes sur la fixation des dates définitives ainsi que sur la préparation des documents de la Conférence, y compris les dispositions logistiques nécessaires.

10. La 8^{ème} réunion de la MCFSAD devrait faire le point de la mise en œuvre des résolutions des précédentes Conférences, y compris les activités de l'IOFS, et le financement des projets dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI. Elle se penchera également sur le Programme d'Action de l'OCI pour le Développement des Produits Agricoles Stratégiques (blé, riz

et manioc), qui présente les principaux objectifs et domaines prioritaires de la coopération intra-OCI. En outre, la 8ème réunion de la MCF SAD nommera les membres du Comité de pilotage de la MCF SAD, qui sera établi par la Conférence aux fins de suivi de la mise en œuvre des résolutions de l'OCI dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

(c) Programme d'action de l'OCI pour le développement des produits agricoles stratégiques

11. Les pays de l'OCI occupent 29% de la superficie des terres agricoles mondiales et 31 d'entre eux qui appartiennent à différentes régions climatiques se classent parmi les 20 premiers producteurs de produits agricoles dans le monde. Ces produits varient des céréales telles que le blé, le riz et le maïs aux produits tropicaux tels que le cacao, le manioc, le café, le caoutchouc et le sucre.

12. La vulnérabilité des pays de l'OCI aux chocs extérieurs, en partie à cause de la dépendance à l'égard de l'exportation de matières premières, est une source d'inquiétude permanente. C'est à cet égard que la 43ème session du CMAE, tenue à Tachkent, en Ouzbékistan en octobre 2016, a appelé à des actions soutenues pour stimuler le commerce intra-OCI à travers des initiatives supplémentaires de promotion du commerce, de financement du commerce et le développement du créneau des produits stratégiques.

13. Conformément à la résolution du CMAE, le Secrétariat général a demandé aux Etats membres de l'OCI de soumettre leurs contributions respectives aux programmes d'action proposés par l'OCI pour le développement des produits agricoles stratégiques tels que le blé, le riz et le manioc. Jusqu'à présent, seuls 4 Etats membres de l'OCI ont fourni leurs contributions à cet égard.

14. Les programmes proposés, bien qu'ils soient encore en phase de développement, présentent une vision de l'industrialisation induite par les produits de base. Ils cherchent à permettre aux pays de l'OCI, qui sont les principaux producteurs de ces produits, entre autres, d'ajouter de la valeur, d'obtenir des prix plus élevés de leurs produits, de s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et de promouvoir la valeur ajoutée. En conséquence, le projet de Programme d'action sera soumis à la huitième Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole en Turquie au cours du dernier trimestre 2019 pour examen et validation.

15. Au vu de ce qui précède, les Etats membres de l'OCI, qui ne l'ont pas encore fait, sont priés d'envoyer leurs contributions au Programme d'Action de l'OCI pour le Développement des Produits Agricoles Stratégiques.

(d) Financement des projets agricoles par la BID

16. Considérant l'importance cruciale du secteur agricole pour le développement socio-économique des Etats membres de l'OCI, la BID a toujours placé l'agriculture au premier rang de ses préoccupations et a pris diverses initiatives pour promouvoir ce secteur. En conséquence, en 2017, la BID a approuvé 720 millions de dollars pour le financement de 46 projets dans le secteur agricole. Fin 2017, la valeur cumulée du portefeuille agricole de la BID depuis son lancement s'élevait à 9,4 milliards de dollars des EU pour 866, avec projets. En termes de répartition régionale, les pays de l'OCI situés en Afrique du Nord ont été les plus grands bénéficiaires, suivis par les pays asiatiques, avec les pays Ouest africains en troisième position en termes de montant de financement.

III. EMPLOI ET PRODUCTIVITE

17. L'objectif global de la coopération intra-OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale est d'améliorer la qualité de la vie, de promouvoir l'emploi productif et de garantir une couverture sociale adéquate pour tous les citoyens des Etats membres à travers la promotion de la compétitivité de la main-d'œuvre, des lieux de travail harmonieux et progressistes, et la garantie d'un emploi décent pour tous. Dans ce contexte, cette partie du rapport mettra en lumière les diverses activités entreprises par l'OCI et ses institutions compétentes ainsi que par certains États membres.

18. Au cours de l'année sous revue, le Secrétariat général s'est focalisé dans la mise en œuvre des résolutions portant sur le Travail, l'Emploi et la Productivité, sur la concrétisation de la matrice d'activités approuvée par le CMAE, suite à la recommandation des conférences sectorielles ministérielles concernées.

(a) 4^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Travail

19. La 4^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Travail, s'est tenu les 21-22 février 2018, au Palais des congrès de Djeddah, en Arabie Saoudite. La 4^{ème} CIMT a examiné les trois cadres légaux pour harmoniser les normes et les pratiques sur les questions de travail entre les Etats membres de l'OCI, à savoir : i) Arrangement de reconnaissance mutuelle des compétences ; ii) Accord bilatéral sur l'échange de main-d'œuvre ; et iii) Stratégie du marché du travail de l'OCI, qui stimuleront davantage les efforts collectifs des Etats membres de l'OCI pour préparer la main-d'œuvre de l'OCI à faire face aux défis de la mondialisation et de la libéralisation du commerce.

20. La 4^{ème} session de la CIMT a également eu droit à une série d'exposés portant sur le Rapport 2017 sur le marché du travail de l'OCI, les activités menées dans le cadre du Réseau de sécurité et de santé au travail de l'OCI (OIC-OSHNET), le Réseau d'emploi public de l'OCI (OIC-PESNET) et le Programme de soutien à l'emploi des jeunes de la BID (YES). En outre, la Conférence a salué l'offre des Emirats Arabes Unis d'accueillir la

5^{ème} CIMT en 2020. À cet égard, les États membres et les institutions compétentes de l'OCI ont été encouragés à prendre les mesures nécessaires pour mettre en place les cadres de coopération susmentionnés.

(b) Adhésion au Statut du Centre de Travail de l'OCI

21. Les 43^{ème} et 44^{ème} sessions du CMAE ont appelé les Etats membres de l'OCI à signer et à ratifier le Statut du Centre du travail de l'OCI afin de faciliter son opérationnalisation en temps opportun. À cet égard, il convient de mentionner que pendant la période considérée, la République de Turquie et la République d'Azerbaïdjan ont signé le Statut du Centre du travail de l'OCI.

22. Compte tenu de ce qui précède, il convient de noter que le Statut du Centre du travail de l'OCI prévoit qu'il sera appliqué provisoirement dès sa signature par au moins dix Etats membres de l'OCI et définitivement entrer en vigueur lorsque dix Etats membres auront déposé leurs instruments de ratification.

23. Dans ce contexte, le Secrétariat général renouvelle par la présente sa demande aux autres États membres de l'OCI pour compléter toutes les dispositions nécessaires pour adhérer au Statut du Centre du travail de l'OCI dans les meilleurs délais.

IV. COMMERCE INTRA-OCI ET INVESTISSEMENTS

24. Les activités commerciales intra-OCI comportent des actions de coopération et des interventions dans les domaines de la promotion, du financement et de la facilitation du commerce, et des assurances des crédits à l'exportation. Les autres domaines d'activité comprennent le développement du secteur halal, la promotion des investissements, [les programmes de renforcement des capacités](#) et la coopération Sud-Sud de l'OCI, y compris les résultats des diverses consultations et la coordination avec les partenaires régionaux et internationaux.

(a) Perspectives récentes du commerce intra-OCI

25. Selon les données du CIDC, le volume net des échanges intra-OCI a atteint 322,25 milliards de dollars américains en 2017 contre 278,26 milliards de dollars en 2016, en raison de la fluctuation des prix des produits de base, y compris le pétrole, les industries extractives et les denrées alimentaires. En outre, la part du commerce intra-OCI dans le commerce extérieur global des États membres a augmenté de 6%, passant de 18,7% en 2016 à 19,8% en 2017.

26. Les principaux acteurs dans le domaine du commerce intra-OCI en 2017 ont été: les Émirats arabes unis, la Turquie, l'Arabie saoudite, l'Indonésie, l'Iran, la Malaisie, l'Égypte, le Pakistan, Oman et l'Irak. Ces pays se sont ainsi adjugé une part de 74,6% du commerce intra-OCI avec un total de 481 milliards de dollars US.

27. En 2017, environ 28 pays ont atteint l'objectif des 25% de parts dans le commerce intra-OCI fixé par le Programme d'action OCI-2025. Ces pays sont les suivants: Somalie, Soudan, Syrie, Yémen, Afghanistan, Gambie, Togo, Mali, Tadjikistan, Djibouti, Jordanie, Bahreïn, Liban, Sénégal, Oman, Sierra Leone, Égypte, Émirats arabes unis, Iran, Kirghizistan, Pakistan, Bénin, Comores, Niger, Côte d'Ivoire, Ouzbékistan, Turkménistan et Tchad.

28. En ce qui concerne les chiffres du commerce extérieur des pays de l'OCI en tant que groupe, la part de ces pays est passée de 4 200 milliards de dollars US en 2014 à 3200 milliards de dollars US en 2017, soit une régression de 22%. Ce développement résulte de la fluctuation des prix des produits de base, de l'existence d'obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce et à l'investissement et de la fragilité de l'économie et du commerce mondiaux. La part des pays de l'OCI dans le commerce mondial a été de 11% en 2018 contre 9,4% en 2017, soit une baisse de 14,4%.

(b) Promotion du commerce

29. Au cours de la période considérée, l'OCI, à travers ses institutions compétentes, a organisé les expositions spécialisées suivantes, visant à promouvoir les échanges commerciaux et à élargir l'accès aux biens et produits des Etats membres de l'OCI :

- La 5^{ème} édition de l'Expo Halal s'est tenue, à Istanbul, en République de Turquie, du 23 au 25 novembre 2017. Cette exposition a attiré près de 30 000 visiteurs, plus de 150 entreprises et 250 délégations B2B internationales.
- L'édition exceptionnelle de la Foire commerciale des États membres de l'OCI s'est tenue à Koweït-City, État du Koweït, du 6 au 10 février 2018. Conformément à la résolution adoptée par la 44^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), le Ministère du Commerce et de l'Industrie de l'Etat du Koweït et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ont organisé une édition exceptionnelle de la Foire commerciale des Etats Membres de l'OCI, à Koweït-City, du 6 au 10 février 2018. La Foire a eu lieu sur une superficie de 7.000 mètres carrés et enregistré la participation d'environ 300 entreprises de différents secteurs (Agroalimentaire, Ameublement, Artisanat, Innovation, Produits halals et Cosmétiques, Bâtiment) et 3.000 hommes d'affaires de 24 États membres de l'OCI, à la recherche d'opportunités d'affaires et de partenariat.
- Le deuxième salon du mobilier et de la décoration des États membres de l'OCI s'est tenu à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite, du 13 au 16 mars 2018. Le but de l'exposition était de promouvoir le commerce intra-OCI dans le secteur de l'ameublement et de la décoration. Environ 22 entreprises du secteur privé des pays de l'OCI ont participé à l'exposition.
- Le 11^{ème} salon des industries agroalimentaires des États membres de l'OCI s'est tenu à Jeddah, Royaume d'Arabie saoudite, du 20 au 23 mars 2018. Le but de ce

salon était de promouvoir le commerce entre les États membres de l'OCI participants dans le secteur de l'agroalimentaire.

(c) *Financement du commerce et assurance des crédits à l'exportation*

30. L'augmentation constante des interventions de financement du commerce de la part des organes concernés de l'OCI a grandement contribué à stimuler la productivité et la croissance parmi les entreprises bénéficiaires des États membres de l'OCI. La principale préoccupation est de mettre en place une modalité assez solide pour assurer l'accès des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) au financement du commerce, en particulier dans les différentes sous-régions de l'Organisation.

31. En 2017, la SIFC a approuvé 51 projets pour 20 pays. Sur ces approbations totales, 31% concernaient les pays les moins avancés et 56% la facilitation du commerce entre les États membres. Les approbations et les décaissements de financement du commerce extérieur de la SIFC ont atteint respectivement 4,8 milliards de dollars des EU et 3,2 milliards de dollars. La répartition des approbations par région était la suivante : Asie 2,4 milliards de dollars américains (50% du total des approbations), 1,6 milliard de dollars américains (33% du total des approbations) et 826 millions de dollars américains pour l'Afrique subsaharienne (17% du total des approbations).

32. En ce qui concerne la distribution sectorielle en 2017, le financement de l'énergie représentait 69% du total des approbations, soit 3,3 milliards de dollars américains. La majeure partie du financement lié à l'énergie est allée aux pays de la région Asie et de la région MENA, suivis des pays d'Afrique subsaharienne. Les approbations de la SIFC dans le secteur de l'agriculture se sont chiffrées à 374 millions de dollars américains. L'essentiel du financement a consisté à soutenir des produits d'exportation clés, tels que le coton, l'arachide, le blé et le sucre. L'agriculture représente la plus grande part du portefeuille SIFC de financement du commerce pour l'Afrique subsaharienne.

33. En 2017, la SIFC a continué de déployer des efforts pour la mise en œuvre de ses programmes phares de développement commercial, notamment l'Initiative d'aide au commerce pour les États arabes (AFTIAS), parachevée le 31 décembre 2017. À cet égard, une évaluation indépendante du programme AFTIAS est prévue pour l'année prochaine. La SIFC a également mené d'autres initiatives de renforcement des capacités dans le domaine du commerce et du marketing international, tels que la formation et l'emploi des jeunes dans le commerce international en Égypte et le programme de renforcement des capacités commerciales et d'accès aux marchés au Sénégal.

34. En outre, la SIFC, en coopération avec le Groupe de coordination, a conçu un programme visant à accroître le volume des échanges commerciaux entre les régions arabe et africaine, sous le nom de « Programme de passerelle commerciale arabo-africaine (AATB). » Ce programme a permis d'arrêter un plan d'action triennal qui comprend une série d'activités et de projets dans les pays arabes et africains pour mettre en évidence les opportunités commerciales et d'augmentation des échanges

commerciaux entre les deux régions. Le Forum de lancement du Programme de passerelle commerciale arabo-africaine a été organisé à Rabat, Royaume du Maroc, les 22 et 23 février 2017.

35. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme AATB, un B2B sur les produits pharmaceutiques a été organisé à Abidjan, Côte d'Ivoire, les 2 et 3 novembre 2017, avec la participation de plus de 70 entreprises et entités africaines et arabes. La valeur totale des accords négociés a été estimée à 80 millions de dollars américains. De même, dans le cadre de l'AATB, un forum sur le « Financement du commerce arabo-africain » a été organisé à Dubaï (Émirats arabes unis), le 21 décembre 2017.

36. Pour sa part, la SIACE a enregistré une croissance solide de ses activités d'assurance. Au cours de l'année 2017, le chiffre d'affaires global assuré par la SIACE a dépassé 7 milliards de dollars américains et la prime brute s'est élevée à 38 millions de dollars américains. Le plan d'affaires triennal de la Société prévoit que d'ici 2020, la SIACE et ses partenaires stratégiques franchiront la barre des 10 milliards de dollars d'affaires assurées, générant une prime de plus de 53 millions de dollars américains.

37. La SIACE a réussi à maintenir un portefeuille de grande qualité pour soutenir sa notation de crédit Aa3, sachant qu'un élément clé de l'évaluation de notation de crédit de Moody's par rapport à la SIACE est l'examen et le suivi de la qualité des actifs et des risques dans le portefeuille d'investissement.

(d) Facilitation du commerce

38. Le Secrétariat général a continué de sensibiliser les États membres à la nécessité de donner effet aux divers instruments commerciaux multilatéraux de l'OCI en vigueur. Bien que le Comité de négociations commerciales (CTN) sur le TPS-OIC n'ait pu se réunir pendant la période couverte par le présent rapport, l'état des signatures et ratifications des accords économiques de l'OCI, y compris le TPS-OIC, se trouve annexé au présent rapport (*Annexe-I*).

39. Les 14 États membres de l'OCI suivants : Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Koweït, Maroc, Oman, Qatar, Turquie, Malaisie, Syrie, Bangladesh, Iran, Pakistan et Jordanie ont envoyé au Secrétariat du CNC la Liste des Produits à concessions tarifaires dans le cadre du TPS/OIC. En outre, le Pakistan, le Bangladesh, la Jordanie, le Maroc et la Turquie ont notifié au Secrétariat du CNC leurs mesures internes à prendre pour la mise en œuvre des règles d'origine du TPS/OIC.

40. Le Secrétariat du CNC a demandé aux États membres concernés de l'informer de leurs mesures internes pertinentes à prendre pour la mise en œuvre des règles d'origine du TPS-OIC dans les meilleurs délais. Le Comité s'est félicité de la soumission de listes de concessions actualisées au Secrétariat du CNC par la Turquie, la Malaisie, le Bangladesh, le Pakistan, la Jordanie et l'Iran.

41. C'est donc le lieu de renouveler l'invitation aux Etats membres, qui n'ont pas encore achevé les processus de signature et de ratification des accords économiques de l'OCI, pour s'efforcer de le faire dans les meilleurs délais. Dans le même ordre d'idées, les Etats membres qui ont signé et ratifié le TPS-OIC peuvent souhaiter transmettre les documents requis, conformément aux dispositions pertinentes des résolutions du CMAE et du COMCEC. Cela comprend la présentation de leurs tranches annuelles spécifiques de réduction ainsi que la liste des produits (listes de concessions), l'échantillon de certificats et l'empreinte spécimen des timbres utilisés par leurs douanes et aussi le parachèvement des mesures législatives et administratives internes.

(e) Promotion des investissements

42. La Réunion d'experts de haut niveau de l'OCI sur : « Les obstacles à l'investissement en Afrique : défis et opportunités », s'est tenue, les 24-25 janvier 2018, à Casablanca, au Royaume du Maroc. La réunion a été organisée par le CIDC en partenariat avec la Division de l'Investissement et des Entreprises de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED). Les principaux objectifs de cette réunion consistaient en le partage des perspectives internationales, régionales et nationales sur les principaux obstacles, la proposition des meilleures solutions pour l'investissement en Afrique, d'une part, et la préparation du projet de Déclaration de la Conférence et du projet de lignes directrices pour l'investissement de l'OCI, devant être présentés pour examen à la Conférence sur l'investissement en Afrique, prévue à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, en 2018. Le Secrétariat général a transmis ces deux documents aux États membres afin de recueillir leurs contributions.

43. Les principales recommandations suivantes ont été adoptées par ladite Réunion en vue de transcender les obstacles à l'investissement en Afrique :

- i. Encourager les États membres de l'OCI à adhérer au processus de ratification de l'Accord pour la Promotion, la Protection et la Garantie des investissements entre les États membres de l'OCI et à le parachever ;
- ii. Créer un organe de règlement des différends de l'OCI, conformément à l'Article 17 de l'Accord de l'OCI en matière d'investissement ;
- iii. Mettre en place un mécanisme conjoint entre le Secrétariat général de l'OCI et la Banque islamique de développement et tous les partenaires concernés, pour superviser la mise en œuvre et l'actualisation de l'accord ;
- iv. Créer un portail de l'OCI et une base de données sur l'investissement direct étranger ;
- v. Créer des agences de promotion de l'investissement (Sous la forme de guichet unique) ;
- vi. Réviser les régimes nationaux des accords internationaux d'investissement (AII) et œuvrer à être des partenaires actifs dans le débat en cours sur les AII, aux niveaux régional et international.

(f) Forum des affaires

44. Le Forum des affaires entre les entreprises signataires de l'Accord d'Agadir et les États membres de l'OCI situés en Afrique de l'Ouest s'est tenu à Casablanca, au Maroc, les 10 et 11 mai 2018. Le forum a été organisé par le CIDC, la SIFC et l'unité technique de l'Accord d'Agadir au titre du Programme arabo-africain de passerelles commerciales. Le Forum avait pour objectif de renforcer les échanges commerciaux et les flux d'investissement entre les États membres de l'Accord d'Agadir (Maroc, Tunisie, Égypte et Jordanie) et les pays membres de l'OCI situés en Afrique de l'Ouest. Les 16 États membres de l'OCI concernés, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, la Jordanie, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, le Maroc, le Niger, le Nigéria, la Palestine, le Sénégal, la Sierra Leone et la Tunisie, ainsi que les institutions compétentes de l'OCI (CIDC, SIFC et CICA) et un certain nombre d'organisations internationales ont assisté au forum. Les recommandations finales du forum ont été transmises à tous les États membres de l'OCI.

(g) Deuxième forum régional de l'investissement de l'OCI

45. Le Secrétariat général de l'OCI, en coopération avec le gouvernement de la République tunisienne et les institutions compétentes de l'OCI, organisera un deuxième Forum régional sur les investissements à Tunis (République tunisienne) en mars 2019. Ce forum entre dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution pertinente de la 43ème session du CMAE tenue à Tachkent, en République d'Ouzbékistan, les 18 et 19 octobre 2016.

46. L'objectif du Forum est d'attirer plus d'investissements étrangers directs dans les régions de l'OCI et de fournir des conseils et des exemples concrets sur les moyens de promouvoir les flux d'investissements intra-OCI en vue de la réalisation des objectifs de développement socio-économique des pays de la région. Le forum fournira également une plate-forme aux décideurs et aux milieux d'affaires respectifs aux niveaux national et régional pour se rencontrer et échanger des connaissances, et articuler des engagements pour améliorer le climat des investissements dans la région. La note conceptuelle sur le forum a été distribuée aux États membres en septembre 2018.

(h) Développement du secteur du halal

47. Le Sommet mondial du Halal (WHS) s'est tenu du 23 au 25 novembre 2017 avec la participation des organismes de normalisation, d'accréditation, de certification et du secteur privé de 45 États membres de l'OCI et de 27 pays non membres. Le sommet du Halal a été organisé par la République de Turquie en coopération avec l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (SMIIC).

48. L'objectif du Sommet était de présenter les activités dans le secteur du Halal et de développer un partenariat avec les organisations publiques et privées ainsi que les ONG au sein et en dehors de l'OCI. Dans le cadre de cinq séances de travail, les

participants ont discuté des divers aspects de la production halal, de la normalisation, de la juridiction islamique, des expériences nationales, de l'accréditation et de la certification, ainsi que du rôle du SMIIC et de l'Académie islamique internationale du Fiqh. Les orateurs du Sommet ont fait ressortir les opportunités de développer encore plus avant l'industrie du halal, notamment: a) campagnes de promotion mondiales en vue de sensibiliser davantage au halal; (b) modalités pour augmenter la part de marché du halal; (c) recherche scientifique plus ciblée sur les avantages des aliments halal; (d) production de données précises et bien documentées sur le marché; et e) appui aux projets novateurs dans l'industrie du halal.

(i) Programme de renforcement des capacités dans le domaine de la microfinance islamique

49. Le SESRIC, en coopération avec l'État de Palestine, a organisé un cours de formation sur la microfinance islamique à Ramallah (Palestine) les 8 et 9 janvier 2018. Le cours de formation a été dispensé à l'intention de 22 experts de Palestine et portait sur la microfinance islamique, ses produits et mécanismes, ses différents modèles et la gestion des dépôts, ainsi que le micro takaful (Micro-assurance Islamique) et la réduction des risques.

V. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DU TOURISME

50. La 44^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE), a salué la célébration du Prix de la Ville du Tourisme, et a encouragé les Etats membres de l'OCI à participer activement aux programmes commémoratifs à entreprendre dans leurs pays respectifs. Tout en exhortant tous les États membres à organiser des événements annuels sur le tourisme islamique afin de promouvoir les flux touristiques intra-OCI, le CMAE a encouragé les entités du secteur privé des États membres à promouvoir le tourisme intra-OCI en participant activement à la troisième foire du tourisme de l'OCI, prévue au Caire, Egypte, en 2018.

(a) Commémoration d'Al-Madinah Al-Mounawarah en tant que lauréate du Prix de la ville du tourisme de l'OCI 2017

51. Conformément à la 9^{ème} Résolution de la CIMT, le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite a organisé la cérémonie de lancement d'Al-Madinah Al-Mounawarah en tant que ville de tourisme de l'OCI 2017, à Al-Madinah, le 18 février 2017. La cérémonie a été rehaussée de la présence de Son Altesse Royale le Prince Sultan Bin Salman Bin Abdulaziz Al-Saoud, président de la Commission saoudienne du tourisme et du patrimoine national. Son Altesse Royale le Prince Faisal Bin Salman Bin Abdulaziz, Gouverneur d'Al-Madinah a également assisté à la cérémonie. Étaient également présents le Ministre du Tourisme du Soudan, ainsi que les Ambassadeurs et Représentants Permanents des Etats membres de l'OCI, parmi de nombreux autres dignitaires et notables.

52. L'auditoire a pu suivre à cette occasion le discours de Son Excellence le Dr. Yousef Al-Othaimen, Secrétaire général de l'OCI, dans lequel il a félicité le Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Gouvernement et le peuple du Royaume d'Arabie saoudite pour le prix décerné à la ville d'Al-Madinah et a exprimé son espoir que les différents programmes et activités prévus pour la célébration de l'événement en 2017 renforceront le potentiel d'Al-Madinah Al-Mounawarah en tant que centre régional pour le patrimoine et l'écotourisme, compte tenu de ses attraits écologiques particuliers, des sites historiques et des opportunités de safari dans le désert, entre autres.

53. En plus des impressionnantes danses chorégraphiques et des expositions historiques sur la ville antique d'Al-Madinah, les autorités ont dévoilé plusieurs autres programmes et activités prévus pour la célébration du prix au cours de l'année. Ceux-ci comprennent : les festivals du tourisme et du patrimoine d'Al-Madinah, le programme du village d'Al Ansar pour la jeunesse et les sports, le festival d'Al Madinah, le programme interactif de divertissement familial, les origines de la culture et de la technologie. Les autres programmes et activités incluent : la Galerie d'art d'Al Madinah, un concours de chorale, une exposition d'artisanat féminin et des programmes d'étudiants par les universités d'Al-Madinah et de Taibah aussi bien que des expositions culturelles dédiées aux femmes.

54. La Commission saoudienne du tourisme et du patrimoine national a créé un site Web sur Al-Madinah, en tant que ville du tourisme de l'OCI : (<http://madinah2017.com/?lang=en>), sur lequel sont postées toutes les activités commémoratives programmées au cours de l'année.

(b) *Consécration de Tabriz en tant que lauréate du prix 2018 de la ville du tourisme de l'OCI*

55. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a organisé une cérémonie officielle à l'occasion de la consécration de Tabriz en tant que ville du tourisme de l'OCI pour 2018, à Tabriz même (République islamique d'Iran) le 25 avril 2018. Des délégués des États membres, les représentants des missions diplomatiques et de nombreux invités ont assisté à la cérémonie. De nombreux événements culturels et artistiques ainsi que des festivals de rue ont été organisés à travers Tabriz pour célébrer l'événement. La ville a également offert des réductions spéciales sur les hôtels, les musées, les sites historiques et les produits d'artisanat pour les visiteurs.

(c) *10^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Tourisme*

56. La 10^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Tourisme s'est tenue à Dhaka, République Populaire du Bangladesh, du 5 au 7 février 2018. La Conférence a adopté la Déclaration de Dhaka et la Résolution sur le Développement du Tourisme dans les États membres de l'OCI. La conférence a sélectionné deux villes lauréates du Prix de la ville du tourisme de l'OCI pour 2019 et 2020, à savoir Dhaka (Bangladesh) et Gabala (Azerbaïdjan), respectivement. La 10^{ème} CIMT a également passé en revue la feuille de

route stratégique pour le développement du tourisme islamique et l'étude sur l'image de marque du tourisme islamique sur le marché mondial.

(d) Feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI

57. La « Feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI », qui a été adoptée lors de la 10^{ème} CIMT, propose une approche systématique pour promouvoir la coopération entre les États membres dans ce domaine et quantifie les ressources nécessaires pour les changements anticipés. Elle définit une ligne directrice pour le développement futur du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI via les normes du tourisme islamique et les projets de contrôle de qualité en matière de gestion, d'opérations et de mise en œuvre.

58. La feuille de route stratégique pose également un jalon pour la coopération entre les États membres de l'OCI, les institutions de l'OCI et les organisations internationales compétentes dans le domaine du tourisme islamique. Le document identifie cinq domaines thématiques spécifiques de coopération dans le domaine du tourisme islamique : données et suivi, élaboration de politiques et de réglementations, marketing et promotion, développement de la destination et de l'industrie, et renforcement des capacités afin d'améliorer la coopération intra-OCI ainsi que pour la mise à niveau de l'écosystème du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI.

(e) Étude sur l'image de marque du tourisme islamique sur le marché mondial

59. Une étude sur l'image de marque du tourisme islamique sur le marché mondial a été préparée par le CIDC et partagée avec les États membres, qui ont déjà fourni leurs contributions respectives. L'étude commence par l'analyse du concept de tourisme convivial et pro-musulman (MFT) et de ses différentes composantes. Elle évoque les opportunités et les défis du développement et du marketing MFT.

60. Cette nouvelle tendance rapide de la demande pour les produits Halal est due aux changements dans les conditions sociales et économiques des pays à prédominance musulmane, ce qui nécessite un Marketing Islamique et un Branding pour réguler les opérations de tous les acteurs du marché du tourisme islamique. Il y a plusieurs autres recommandations dans l'étude concernant les domaines couvrant directement le MFT. Leur mise en œuvre permettra également aux États membres de l'OCI de mieux se positionner sur le marché du MFT et d'obtenir une plus grande part des arrivées de visiteurs musulmans.

(f) Label d'Excellence de l'OCI pour l'Artisanat

61. Conformément au Mécanisme et aux Critères du Prix du Label d'Excellence de l'OCI pour l'Artisanat, l'IRCICA a préparé un programme pour la mise en œuvre du Prix de l'OCI en coordination avec les États membres et avec le Secrétariat Général de

l'OCI. Ce prix vise à stimuler l'innovation en encourageant les artisans à faire preuve de plus de créativité, tout en attirant l'attention des artisans sur leur rôle important dans la préservation de l'artisanat et du patrimoine.

62. Dans l'esprit du Prix de l'OCI, l'IRCICA et l'Université des arts islamiques de Tabriz ont organisé conjointement le Prix international de Tabriz pour l'innovation et la créativité dans l'artisanat, d'une valeur totale de 80.000 dollars américains. Les lauréats du prix ont été répartis en dix catégories parmi les participants au Festival International des Arts, de l'Artisanat et de la Créativité de Tabriz, qui s'est déroulé à Tabriz, en Iran, du 4 au 12 mai 2017. Des artisans des États membres de l'OCI et de pays non membres ont participé au Festival (31 pays). Les membres du jury ont évalué et examiné les caractéristiques suivantes des produits artisanaux présentés : excellence, conception et inventivité en technique traditionnelle. Lors du processus d'évaluation des travaux soumis, le jury a pris en compte toutes les caractéristiques techniques de chaque produit et une attention particulière a été accordée aux produits conformes aux termes et conditions du prix.

(g) Programmes de renforcement des capacités liés au tourisme

63. Le séminaire de formation sur «Le développement du tourisme halal» s'est tenu à Tachkent (Ouzbékistan) du 23 au 25 octobre 2017. Ce séminaire a été coorganisé par le SESRIC et le gouvernement de la République d'Ouzbékistan. L'objectif du séminaire était l'acquisition et le développement des connaissances théoriques et pratiques sur les États membres, d'accroître les capacités institutionnelles et de mieux faire connaître le marché du tourisme islamique / halal aux acteurs de l'industrie du voyage en normalisant la terminologie utilisée dans le tourisme islamique / halal, en mettant en place un programmes de formation au service de la clientèle et pour l'usage des médias sociaux à des fins de promotion et de marketing.

64. Conformément à la feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique, le SESRIC a mis en œuvre un projet dédié au tourisme islamique sur le thème «*Améliorer l'écosystème du tourisme islamique dans les pays membres de l'OCI: promotion de la destination et du secteur*». Le programme s'est déroulé dans la ville historique de Malatya, en Turquie, du 9 au 12 juillet 2018. Le projet comprenait deux jours de formation et deux jours de visites d'étude. L'objectif principal du programme était de fournir aux participants une occasion exceptionnelle pour apprendre à promouvoir une destination et une industrie du tourisme islamique solides dans leurs pays.

VI. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT

65. La promotion de la connectivité des transports entre les États membres de l'OCI est devenue l'une des principales priorités de développement pour l'Organisation et ses États membres. Cette partie du rapport résume les développements récents et les activités planifiées de l'OCI dans ce secteur important.

(a) Deuxième Conférence des Ministres du Transport de l'OCI

66. Comme annoncé à la 33ème session du COMCEC, le gouvernement de la République du Soudan a gracieusement offert d'accueillir la deuxième conférence des ministres du transport de l'OCI à Khartoum, au Soudan, du 17 au 19 décembre 2017. Cependant, cette deuxième conférence des ministres du transport de l'OCI a été reportée en raison de difficultés logistiques imprévues.

67. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat général travaille actuellement avec les autorités compétentes du Soudan au rééchelonnement de la date de cette Conférence. Il est prévu que la Conférence évaluera la mise en œuvre des résolutions de l'OCI sur le transport et fera le point des progrès accomplis dans l'exécution du projet de chemin de fer de l'OCI Dakar-Port Soudan. La Conférence sera briefée sur les progrès réalisés dans l'exécution des corridors de transport transfrontaliers tels que: a) le projet de chemin de fer Kazakhstan-Turkménistan-Iran; et (b) le corridor routier transsaharien. Plus important encore, la Conférence examinera et validera les actions envisagées par l'OIC-IDRIP dans le secteur du transport.

68. Les actions envisagées par l'OIC-IDRIP dans le secteur du transport incluront la conception et la formalisation des réseaux de transport multimodal de l'OCI, y compris le Projet ferroviaire Dakar-Port Soudan. Il s'agira également d'établir des réseaux régionaux et des corridors de transport routier intégrés, sûrs et efficaces, conformément aux normes internationales pour la promotion du commerce et du tourisme au sein de l'OCI.

69. En outre, la Conférence aura droit à un briefing sur les activités et les défis de l'OISA et se prononcera sur les modalités permettant de renforcer le rôle de celle-ci dans la réalisation du programme de l'OCI sur la coopération dans le secteur de la navigation maritime.

(b) Financement des projets du secteur du transport par la BID

La BID continue de se focaliser sur les réseaux de transport régionaux qui facilitent l'intégration des Etats membres de l'OCI au sein de l'économie régionale et mondiale. En 2017, la BID a alloué 774,5 milliard de dollars pour le financement de 7 projets dans le secteur des transports en faveur d'un certain nombre d'États membres de l'OCI. Sur ce total, 82 % sont allés au sous-secteur routier, 38% au sous-secteur du transport maritime, les pays d'Afrique subsaharienne ayant reçu 49% du financement total, suivis des pays de l'OCI situés en Asie centrale et en Europe (25%), l'Asie (21%) et la zone MENA (15%). Les projets approuvés comportent des projets tels que :

70. Reconstruction de la route Atyraou-Astrakhan et expansion et développement du port de Tripoli au Liban, entre autres.

(c) *Conférence internationale de haut niveau sur l'Asie centrale dans le cadre du système de corridors de transport internationaux:*

71. A la lumière de la priorité donnée par l'OCI à la coopération dans le secteur des transports, le Secrétariat général a participé à la Conférence internationale de haut niveau sur l'Asie centrale dans le cadre du système de corridors de transport internationaux intitulé « perspectives stratégiques et opportunités non réalisées », qui s'est tenue à Tachkent (Ouzbékistan) le 20 -21 septembre 2018. La participation de l'OCI à la Conférence a été une occasion propice pour initier les participants aux diverses résolutions, efforts, politiques et interventions de l'OCI et de ses agences spécialisées dans le domaine du développement du secteur des transports. L'un des principaux résultats de la conférence aura été la proposition d'adoption d'un accord régional sur le développement conjoint du système de transport en Asie centrale. De même, la Conférence a décidé à l'unanimité d'adopter une stratégie de développement de la logistique des transports en Asie centrale et de créer un conseil régional pour la communication et les transports des pays d'Asie centrale. Elle a également admis la nécessité d'harmoniser toutes les politiques de l'*Initiative Ceintures et routes* visant à développer les corridors de transport Est-Ouest et Nord-Sud. L'accent a également été mis sur la formation en commun du personnel dans le secteur des transports, et la coopération dans le domaine des normes et des législations. À cet égard, les résultats de la Conférence sont de nature à fournir les informations indispensables aux arrangements en cours pour la validation de la politique de l'OCI-IDRIP, d'autant plus que la principale préoccupation de l'OCI va de pair avec le consensus qui s'est dégagé au cours de cette conférence.

VII. ROLE DU SECTEUR PRIVE

72. La croissance du secteur privé est largement reconnue comme étant un élément essentiel de la promotion du développement socioéconomique et de la création de débouchés économiques dans une société donnée. Conscientes de cela, les différentes sessions du CMAE ont appelé les Etats membres à intégrer le rôle du secteur privé dans leur processus de développement socio-économique et de la coopération au sein de l'OCI. En conséquence, cette partie de rapport résumera les activités des institutions compétentes de l'OCI dans ce domaine.

(a) *26^{ème} Conseil d'administration et 34^{ème} Assemblée générale de la CICIA*

73. Le 26^e Conseil d'administration (CA) et la 34^{ème} Assemblée générale de la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture (CICIA) se sont tenus à Jeddah, au Royaume d'Arabie saoudite, le 22 mai 2018. L'Assemblée générale a adopté le plan d'activités de la Chambre pour l'année 2018. Les principales activités prévues de la CICIA pour 2018 comprenaient ce qui suit: 17^{ème} réunion du secteur privé dans les États membres de l'OCI / Forum d'échanges commerciaux; 10^{ème} Forum des femmes d'affaires de la Chambre islamique; Partage des meilleures pratiques au profit du secteur privé; Forum / atelier destiné aux investisseurs publics et privés dans le

domaine du développement du tourisme; Atelier sur la promotion de la croissance verte et de la technologie au niveau des interfaces alimentation-eau et énergie pour les pays de l'OCI - Défis et opportunités.

74. Suivant le modèle des réunions du secteur privé, la CIIA utilise la plate-forme des réunions statutaires pour offrir aux participants l'occasion d'explorer de nouvelles pistes pour le commerce et l'investissement. Dans ce contexte, la CIIA, en coopération avec le gouvernement de la République d'Indonésie, a organisé un événement sur le thème «Inclusion de la charia dans l'économie: un nouveau paradigme», en marge du 27ème Conseil de la Chambre islamique, qui s'est tenu à Jakarta, en Indonésie, du 22 au 23 octobre 2018. Au menu, quatre sessions spécialisées sur : «Le développement de l'économie halal pour les pays de l'OCI», «Les opportunités d'investissement dans les pays de l'OCI (développement des infrastructures en Indonésie)», «L'autonomisation économique des femmes d'affaires "et" L'économie numérique - Un concept dynamique pour les pays de l'OCI ». Les objectifs de ces sessions étaient de mettre en évidence les opportunités disponibles dans les zones spécifiques, en Indonésie, et de les faire connaître aux participants intéressés des autres pays de l'OCI.

(b) *Partage des meilleures pratiques au profit du secteur privé*

75. Le résultat des activités entreprises par la CIIA pour l'autonomisation des femmes a eu un impact positif sur le renforcement des compétences, la conception des business plans, la stratégie, le branding et le marketing. L'un des résultats les plus positifs des forums d'hommes d'affaires organisés par la CIIA aura été la création d'une *Banque de la Famille* au Soudan dotée d'un capital de 35 millions de dollars américains. Le portefeuille de cette banque lui permet de fournir un microfinancement conforme aux conditions de la charia aux jeunes entreprises, aux familles productives, aux femmes et aux jeunes. La Banque s'est développée et a essaimé dans tout le Soudan avec 41 agences, offrant des services au segment ciblé de la société. Le projet sera présenté lors de la 7ème session de la Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des États membres de l'OCI qui se tiendra du 30 novembre au 1er décembre 2018 au Burkina Faso. La CIIA a appelé la Conférence à adopter une résolution relative à la possibilité de créer des entités similaires dans d'autres pays de l'OCI, dans l'intérêt des femmes et de la famille.

(c) *Création du Centre d'arbitrage de l'OCI*

76. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de l'OCI pour la protection, la promotion et la garantie des investissements entre les États membres et de la résolution pertinente du 13ème Sommet de l'OCI, la CIIA et l'Union des Chambres et des Bourses de marchandises turques (TOBB) travaillent actuellement à la création du Centre d'arbitrage de l'OCI, qui aura le statut d'organisation affiliée à la CIIA. À cet égard, la CIIA et la TOBB ont coorganisé la première réunion du groupe de travail sur la création du Centre d'arbitrage de l'OCI, affilié à la CIIA, le 13 avril 2018 à Istanbul. Des experts de haut niveau venus des pays de l'OCI et de certaines organisations

internationales travaillant dans le domaine de l'arbitrage international. Après des délibérations approfondies, le groupe de travail a convenu de l'importance d'un tel centre, qui serait voué au service de la communauté des affaires des pays de l'OCI. La réunion a décidé de tenir prochainement la deuxième réunion du groupe de travail afin d'examiner et de finaliser les documents d'établissement du centre d'arbitrage.

77. Parallèlement, le Secrétariat général de l'OCI et le Centre international islamique pour la réconciliation et l'arbitrage (IICRA) ont signé un mémorandum d'accord à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite, le 20 mars 2017. Le protocole d'accord vise à établir un partenariat entre deux parties sur les différends commerciaux et d'investissement, l'échange d'expertise, les consultations et informations et l'organisation de colloques, de conférences et de programmes de formation spécialisés.

78. De même, la 43ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) a chargé le Secrétaire général (résolution n ° 1/43-E) en consultation avec les États membres et les organes / institutions compétents de l'OCI, y compris le COMCEC, de proposer des modalités pour la création d'un organe permanent pour le règlement des différends découlant de l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI. Dans ce contexte, le Secrétariat général a entamé des consultations préliminaires avec le CIDC et la BID sur les modalités pratiques liées à la création d'un mécanisme de règlement des différends de l'OCI, distinct du centre d'arbitrage commercial envisagé.

(d) Programmes de formation sur la technologie, l'entrepreneuriat, le plaidoyer et la gestion des parcs technologiques d'incubation et de développement technologique

79. La CICIA a organisé un programme de formation de trois jours sur le «plaidoyer en faveur de l'entrepreneuriat technologique et la gestion des parcs technologiques d'incubation d'entreprises» à Istanbul, en Turquie, du 23 au 25 avril 2018, en collaboration avec le Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud (PGTF) et l'Union des chambres de commerce et d'industrie turques (TOBB). Le programme de formation en question avait pour objectif de sensibiliser les entrepreneurs à l'utilisation de la technologie pour promouvoir leur entreprise et pour créer des opportunités de travail indépendant et des emplois

(e) Activités de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID)

80. La Société islamique pour le développement du secteur privé (SID), membre du Groupe de la Banque islamique de développement (BID), dispose actuellement d'un capital autorisé de 4 milliards de dollars et compte 53 États membres et 5 institutions financières publiques. Le mandat de la SID est de soutenir le développement économique des États membres de l'OCI en fournissant des financements aux projets du secteur privé conformément aux principes de la Charia.

81. Depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2017, les approbations brutes de la SID se sont élevées à 5,9 milliards de dollars des EU, pour plus de 390 projets. En termes de décaissement, le décaissement total SID a représenté 2,65 milliards de dollars d'investissements. Au niveau sectoriel, les approbations cumulatives de la SID se répartissaient sur un certain nombre de secteurs, allant du secteur financier aux infrastructures, en passant par l'agriculture, le pétrole et le gaz et le secteur manufacturier. En tant que secteur prioritaire, le secteur financier (y compris les fonds) s'est adjugé la part du lion avec 55,3% des approbations brutes depuis la création de la SID. Le secteur industriel et minier occupe la deuxième place par ordre d'importance (21,2%), avec un montant brut approuvé de 1,25 milliard de dollars américains. Viennent ensuite l'immobilier, la santé et autres services sociaux, l'énergie, l'information et la communication, l'agriculture et les transports, représentant 23 % du total des approbations.

82. En ce qui concerne la répartition géographique, les opérations d'investissement SID ont couvert plus de 50 États membres. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) représente la plus grande partie des approbations cumulatives de la SID, représentant 34% des approbations brutes. Les régions d'Europe et d'Asie centrale (23%), d'Afrique subsaharienne (15%) et d'Asie-Pacifique (14%) viennent ensuite. La part des projets régionaux / mondiaux couvrant plusieurs pays était de 14 % des approbations brutes.

83. Selon la résolution de son Assemblée générale, le capital autorisé de la SID a été augmenté de 2 milliards de dollars américains à 4 milliards de dollars américains et le capital disponible à la souscription porté de 1 milliard à 2 milliards de dollars américains. Jusqu'à présent, la SID a reçu un fort soutien de la part de ses actionnaires pour la 2e augmentation générale de son capital. À la fin de novembre 2017, sur un montant de 1 milliard de dollars US disponible à la souscription, 866,42 millions de dollars en parts d'actions ont été souscrits par 37 actionnaires de la Société. Côté paiements, à la fin de novembre 2017, la SID avait reçu les premiers acomptes provisionnels de 23 actionnaires différents pour un montant total de 150 millions de dollars US.

VIII. PROGRAMMES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

84. La forte incidence de la pauvreté dans les États membres de l'OCI a fait des programmes d'atténuation de la pauvreté une option politique importante au fil des ans. En conséquence, les programmes d'allégement de la pauvreté de l'OCI tels que le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) et le Programme Spécial pour l'Asie Centrale (SPCA) visent à améliorer le niveau de vie de la population, en particulier les groupes vulnérables. Cette partie du rapport mettra en évidence les derniers développements en ce qui concerne les opérations du FSID et de l'exécution du SPCA.

(a) Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID)

85. La 45^{ème} session du CMAE a appelé les Etats Membres de l'OCI à honorer leurs promesses respectives au Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID), et à prendre des engagements supplémentaires sur une base volontaire, incluant l'allocation de Waqfs en faveur du FSID pour couvrir le capital cible dudit fonds, soit 10 milliards de dollars américains.

86. Au 1^{er} janvier 2018, le montant des contributions au capital promis au FSID s'élevait à 2,7 milliards de dollars des EU, émanant de 49 États membres (1,7 milliard de dollars) et de la BID (1 milliard de dollars EU). Aucun nouvel engagement n'a été pris en 2018.

87. Le montant total des contributions versées a atteint 2,584 milliards de dollars des EU, dont 1 milliard de dollars versé par la BID et 1,58 milliard de dollars par les États membres. Sur les 49 États membres de l'OCI, 28 ont entièrement honoré leurs engagements, 10 en partie, et 11 ne l'ont pas encore fait.

88. En ce qui concerne les opérations, le FSID a continué à approuver des projets dans le cadre de ses programmes tels que le Programme de soutien au microfinancement (PSFM), le Programme d'alphabétisation professionnelle (VOILP), le Programme de Villages durables, le programme Save the Mother, et le Programme d'énergie renouvelable pour les pauvres. À cette fin, en 2017, le FSID a approuvé un total de 175,6 millions de dollars pour le financement de 11 projets dans un certain nombre d'États membres de l'OCI.

89. De manière cumulative et depuis sa création en 2007, le FSID a approuvé un total d'US \$ 734,22 millions pour le financement de 117 projets dans 33 Etats membres de l'OCI. Les principaux secteurs d'intérêt ont été : (i) l'agriculture (45 %); (ii) l'éducation (24 %); (iii) la santé (13%); et (iv) les finances (13%). Les pays les moins avancés (PMA) de l'OCI ont été les principaux bénéficiaires, recevant plus de 80% du financement du Fonds.

90. Conformément aux résolutions pertinentes du CMAE, le Secrétariat général a sensibilisé les États membres à la nécessité de faire des contributions en nature au FSID en lui allouant des biens fonciers en Waqf et en mobilisant des contributions auprès des personnes fortunées et des philanthropes des États membres de l'OCI.

91. Par la suite, le Bénin, le Burkina Faso et les Comores ont attribué des parcelles de terrain au FSID dans le cadre du programme Waqf. En outre, plusieurs pays ont déjà exprimé leur intérêt à engager des terres à cette fin, notamment : la Jordanie, l'Azerbaïdjan, le Cameroun, le Bahreïn, la Sierra Léone, les Maldives, le Togo et le Soudan.

(b) Programme spécial pour l'Asie centrale

92. Comme indiqué lors de la 33e session du COMCEC, la SPCA, qui vise à soutenir les efforts de coopération des États membres de l'OCI situés en Asie centrale, a été élaborée dans le cadre du Plan d'action pour la coopération avec l'Asie centrale (PACCA). Le SPCA couvre six pays de l'OCI, à savoir, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Ce programme, doté d'un financement total de 6 milliards de dollars EU, comprend quatre domaines prioritaires: le commerce; l'énergie; les transports et l'agriculture, et son calendrier de mise en œuvre s'étale sur toute la période 2016-2020.

93. Dans le cadre de l'exécution du SPCA, en 2017, la BID a recueilli 12 propositions de projets d'un montant de 1,04 milliard de dollars. Parmi ces propositions, deux concernent des projets énergétiques visant à exploiter les ressources en gaz et en eau de la région pour produire de l'énergie, tandis que deux autres projets liés au transport contribueront à relier la région avec l'intérieur et avec les pays voisins. Deux projets agricoles soutiendront la production et le commerce de fruits ainsi que le développement d'infrastructures complémentaires dans une zone économique au Tadjikistan, et le processus de normalisation et de certification de la viande halal en République kirghize. Les autres projets comprennent un projet sur la mise à niveau de la connectivité Internet au Turkménistan et un projet de renforcement des capacités des chaînes de valeur du développement, entre autres...

(c) Programme spécial pour le développement de l'Afrique

94. Le PSDA est un programme de financement de 12 milliards de dollars américains lancé en 2008 en vue de donner plus d'élan aux activités socio-économiques en faveur des pauvres. Les priorités sectorielles du PSDA visent à promouvoir la croissance économique et l'intégration régionale. Le PSDA s'articule autour de (i) l'agriculture pour la sécurité alimentaire ; (ii) l'eau et l'assainissement ; (iii) la production et la distribution d'électricité ; (iv) les infrastructures de transport ; (v) l'éducation ; et (vi) l'éradication des principales maladies transmissibles.

95. En novembre 2012, lorsque la phase d'approbation du PSDA a été finalisée, le niveau des engagements de financement du Programme par le Groupe de la BID a atteint 5 milliards de dollars, tandis que ceux des autres partenaires internationaux s'élevaient à 7 milliards de dollars. Dans ce cadre, le financement d'un total de 480 projets a été approuvé en faveur de 22 États membres africains de l'OCI. Si la plupart des projets approuvés sont encore en phase de mise en œuvre, il est à noter qu'à la fin de l'exécution des projets, les résultats suivants, entre autres, auront été atteints : En infrastructure : plus de 2 500 km de routes auront été construites ou améliorées dans 13 États membres, en plus de deux nouveaux aéroports au Sénégal et au Soudan. De même, plus de 900 MW d'électricité auront été produits dans six pays avec un accès accru à plus de 40 000 ménages ; alors que près de 700 km de lignes électriques verront le jour. En ce qui concerne le développement humain, plus de 325 nouvelles écoles

primaires et secondaires et plus de 1000 salles de classe seront construites et équipées. Cela s'ajoutera à la construction et à l'équipement de trois collèges techniques et de huit facultés universitaires ; Plus de 10 nouveaux hôpitaux et plus de 120 cliniques, centres de santé et centres de soins de santé primaires permettant d'augmenter la capacité d'accueil d'environ 1200 patients. En agriculture, plus de 800 000 hectares de terres seront aménagés et cultivés. 10 réserves stratégiques de céréales pour soutenir les programmes de sécurité alimentaire, y compris la construction d'environ 5-6 laboratoires de recherche sur les sols et/ou les semences.

96. La mise en œuvre du PSDA constitue sans nul doute un outil efficace pour soutenir les aspirations de développement des pays africains de l'OCI. Pour ce faire et compte tenu de la nécessité de consolider les succès enregistrés dans l'exécution du PSDA, trois sessions de travail des Gouverneurs de la BID des pays africains se sont, respectivement, tenues en marge des 37^{ème}, 38^{ème} et 39^{ème} du Conseil des gouverneurs de la BID au Soudan en avril 2012, au Tadjikistan en mai 2013 et en Arabie Saoudite en juin 2014, pour conclure sur un soutien unanime à l'élaboration d'un programme qui lui succèdera.

97. Par conséquent, la 13^{ème} Conférence islamique au sommet tenue à Istanbul, en Turquie les 14-15 Avril 2016, a exprimé sa satisfaction quant à la mise en œuvre du PSDA et a réitéré la nécessité de mettre en œuvre des programmes régionaux de l'OCI s'inscrivant dans le cadre d'une politique globale de développement des infrastructures OCI afin de réaliser la vision d'une communauté économique intégrée de l'OCI.

98. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat général, en collaboration avec les institutions pertinentes de l'OCI, travaille actuellement sur l'élaboration de la politique de développement et d'intégration régionale de l'OCI (OIC-IDRIP), qui fournira un cadre général aux programmes économiques régionaux en faveur des États membres de l'OCI d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA). Il est prévu que l'élaboration d'un programme de remplacement au SPDA soit l'une des principales composantes de l'OIC-IDRIP.

IX. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT INFRASTRUCTUREL ET D'INTÉGRATION RÉGIONALE DE L'OCI (OIC-IDRIP)

99. La disponibilité d'infrastructures adéquates d'intérêt régional et la prestation efficiente des services connexes sont considérées comme cruciales pour la réalisation de l'objectif consistant à atteindre un plus grand degré de spécialisation productive et à développer les avantages compétitifs dans la région de l'OCI. À la lumière de ces considérations, le développement des infrastructures et l'intégration régionale sont devenus un facteur clé pour booster la croissance et atteindre des niveaux de développement plus élevés dans la région concernée. C'est pourquoi les États membres de l'OCI doivent développer et mettre en place un cadre qui favorisera la connectivité entre les pays de la région en renforçant l'infrastructure physique, en reliant les canaux

de communication et les réseaux de transport et en intégrant les différents types de réseaux d'énergie et de télécommunications.

100. C'est dans ce contexte que la 45ème session de CMAE, tout en prenant note de l'élaboration et de la diffusion aux Etats membres de l'OCI d'un projet de Politique d'Intégration et d'Aménagement Infrastructuraux (OIC-IDRIP), a demandé aux Etats membres de lui soumettre leurs commentaires à ce sujet. Le CMAE a également demandé au Secrétariat général d'organiser un certain nombre de réunions consultatives en marge des conférences sectorielles pertinentes de l'OCI (agriculture, transports, etc.) sur chacun des six domaines prioritaires d'OIC/IDRIP, en prévision de la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts approuvée par la 44 ème session du CMAE.

101. L'OIC-IDRIP cherche à soutenir la création de projets transfrontaliers visant à promouvoir l'intégration régionale et à intervenir dans six secteurs prioritaires, à savoir : le transport ; l'énergie ; les services de télécommunication et services postaux ; le commerce ; le développement industriel ; et le développement agricole. La vision qui sous-tend cette politique est de développer une économie de l'OCI qui soit intégrée, interconnectée, compétitive sur le plan interne, inclusive, axée sur la croissance et durable. Les principaux objectifs de la politique en question sont de promouvoir le développement et la réhabilitation des infrastructures, la facilitation des études conjointes, la mobilisation des ressources et la création d'un environnement législatif propice à la bonne exécution de ces projets.

102. En conséquence, l'Égypte, la Jordanie, l'Iraq, le Liban, le Maroc, le Qatar, l'Arabie saoudite, le Soudan, la Tunisie, la Turquie et l'Ouzbékistan ont jusqu'à présent soumis leurs commentaires sur le projet OIC-IDRIP. Tout en appuyant le document de politique, l'Égypte a fait plusieurs propositions pour incorporation dans le projet. Ces propositions concernent les secteurs de l'énergie et des transports. En outre, l'Égypte a souligné la nécessité de mettre en place un mécanisme approprié pour le soutien financier et technique ainsi que la détermination d'un calendrier précis pour la mise en œuvre de cette politique.

103. De même, la Jordanie a proposé des projets supplémentaires tels que l'exécution de réseaux d'énergie et le développement de projets d'énergies renouvelables, ainsi que des programmes de sensibilisation à la rationalisation des énergies conventionnelles et renouvelables.

104. Dans ses commentaires, l'Iraq a noté l'absence de projets spécifiques et de mécanismes de financement dans le document. Il a également suggéré d'inclure dans les priorités la sécurité, le tourisme, l'éducation et la recherche scientifique.

105. Le Liban a fait plusieurs propositions supplémentaires pour inclusion dans les six domaines prioritaires du document. Alors que le Maroc a proposé un certain

nombre d'objectifs relatifs au développement de l'agriculture dans les Etats membres de l'OCI. Le Soudan a transmis ses propositions d'addenda sur le transport pour incorporation dans le document. Dans le même ordre d'idées, l'Ouzbékistan a proposé des ajouts sur les transports, le développement industriel et l'agriculture.

106. L'Arabie saoudite a également fait plusieurs propositions pour inclusion dans le projet de document. Ces propositions comprennent la coordination avec d'autres initiatives d'intégration régionale ainsi que l'identification des initiatives ciblées dans chaque domaine ; elles visent également à accroître les investissements entre les États membres et à lancer des projets conjoints économiquement réalisables ; à mettre en place une structure de gouvernance politique pour sa mise en œuvre ; et à relier la politique aux objectifs de développement durable (ODD).

107. De même, le Qatar et la Tunisie ont exprimé leur soutien à l'élaboration de l>IDRIP et ont souligné l'importance de renforcer la coopération intra-OCI dans les six domaines prioritaires afin d'augmenter la connectivité entre les Etats membres de l'OCI et d'améliorer les conditions de vie des populations de la région de l'OCI.

108. Pour sa part, la Turquie a observé que le projet OIC-IDRIP comporte de nombreux objectifs ambitieux sans mécanismes de mise en œuvre et de suivi bien définis. En outre, le mécanisme de financement de la politique doit être peaufiné davantage, tandis que les programmes existants dans le cadre du COMCEC et des organes similaires de l'OCI devraient être pris en considération pour éviter la duplication et le gaspillage des ressources. La Turquie a également suggéré de mener une évaluation des besoins des Etats membres de l'OCI dans le domaine des infrastructures afin d'identifier des objectifs clairs dans ce domaine.

109. L'OIC-IDRIP proposé sera mis en œuvre à travers la préparation de programmes sous régionaux pour l'Asie, la région MENA et l'Afrique subsaharienne et leur traduction concrète sous forme de projets régionaux / transfrontaliers dans chacun des six domaines prioritaires. En conséquence, les commentaires envoyés par les Etats membres susmentionnés sont effectivement incorporés dans le projet révisé de l'OIC-IDRIP.

110. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat général envisage, en collaboration avec les institutions concernées de l'OCI, d'organiser une série d'ateliers de consultation et de validation sur l'OCI-IDRIP dans les trois zones géographiques de l'OCI, à savoir l'Afrique, l'Asie et la région MENA. Le principal objectif de ces ateliers sera d'examiner et de réviser chaque composante de la politique, une par une, à la lumière des propositions des États membres. En conséquence, les résultats de cet exercice seront soumis dument au CMAE pour appréciation.

X. ASSISTANCE ECONOMIQUE AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI ET AUX COMMUNAUTES MUSULMANES DANS LES PAYS NON-MEMBRES

111. Conformément aux idéaux de partenariat, d'assistance mutuelle et de solidarité entre les États membres de l'OCI, certains États membres nantis de l'OCI ont continué à contribuer au financement des divers projets de développement dans d'autres États membres dans le besoin et dans d'autres pays en développement. En conséquence, cette partie du rapport résumera l'assistance fournie par certains États membres de l'OCI aux autres États membres ainsi qu'aux pays non-membres de l'OCI tout au long de ces dernières années.

(a) Aide de l'Arabie saoudite au développement

112. Le Gouvernement saoudien a continué, par l'intermédiaire du Fonds saoudien pour le développement (FSD), de financer des projets de développement dans un certain nombre d'États membres de l'OCI à faible revenu et de pays non membres de l'OCI grâce à des prêts concessionnels. En 2016, le FSD a financé 33 projets de développement pour un total de 4346,46 millions de riyals saoudiens dans 16 pays, comprenant 14 États membres de l'OCI (8 en Afrique, 4 en Asie et 1 dans la région MENA), 1 pays observateur de l'OCI et 2 pays non membres de l'OCI.

113. L'assistance du FSD visait à financer des projets dans un certain nombre de secteurs essentiels de l'économie, notamment les infrastructures sociales, les transports et les communications, l'agriculture, l'énergie et d'autres secteurs. La plus grande part du financement a été allouée aux secteurs des infrastructures sociales (éducation, adduction d'eau et assainissement, logement et développement urbain, santé), des transports et des communications.

114. Dans ce contexte, il convient de mentionner que depuis sa création en 1975 et jusqu'à la fin de 2016, le FSD a alloué un total de 51445,69 millions de riyals saoudiens pour financer 609 projets et programmes de développement en faveur de 82 pays en développement dans le monde entier, la majorité étant des États membres de l'OCI.

(b) Aide des Émirats arabes unis au développement

115. Les Émirats Arabes Unis (EAU) continuent de jouer un rôle de premier plan dans le domaine du financement du développement dans les autres pays. En 2014-2017, les EAU ont fourni une assistance sous forme d'aide humanitaire et au développement à 51 États membres de l'OCI en Europe, en Amérique latine, en Asie et en Afrique pour un montant de 19,3 milliards de dollars.

116. Les principaux secteurs sur lesquels les EAU ont focalisé leur assistance au cours de la période 2014-2017 sont les suivants: aide en produits de base; programme d'assistance générale; aide humanitaire et secours d'urgence; transport et stockage;

agriculture; production et fourniture d'énergie; développement des infrastructures; santé; éducation; gouvernance et société civile; eau et assainissement, entre autres.

117. Les principaux bénéficiaires de l'aide au développement des EAU au cours de cette période ont été l'Égypte, le Yémen, la Jordanie, l'Iraq, le Soudan, le Maroc, le Pakistan, l'Afghanistan et la Palestine. La majeure partie de l'aide des EAU a été fournie sous la forme de dons, tandis que certaines autres aides ont pris la forme de prêts concessionnels.

(c) Gestion du cycle de projet COMCEC (PCM)

118. Dans le cadre de la gestion du cycle de projet (PCM) du COMCEC, 62 projets ont été mis en œuvre avec succès au cours de la période 2013-2017 et plus de 40 pays de l'OCI ont participé au financement dudit projet COMCEC. En outre, au cours de l'année 2018, 19 projets ont été approuvés pour mise en œuvre. Ces projets concernent le renforcement des capacités des pays bénéficiaires dans des domaines tels que l'agriculture, le tourisme, le commerce, les transports et la lutte contre la pauvreté.

119. A travers le PCM du COMCEC, les Etats membres et les institutions de l'OCI sont mobilisés pour réaliser les principes et objectifs de la Stratégie du COMCEC. Les projets menés dans le cadre de ce mécanisme sont développés dans les domaines où des recommandations politiques ont été formulées par les groupes de travail (GT) et adoptées par les réunions ministérielles du COMCEC. Ainsi, ce mécanisme fournit un instrument de soutien politique pour les maitres d'œuvre et les bénéficiaires du projet. Cela donne également aux États membres l'occasion de travailler ensemble pour surmonter leurs défis communs.

(d) Appui au plan quinquennal de développement économique et social du Niger

120. Au cours de la Conférence de deux jours sur la Renaissance au Niger, qui s'est tenue à Paris les 13 et 14 décembre 2017, la Banque Islamique de Développement (BID) et le Groupe de Coordination Arabe se sont engagés à soutenir le Plan de Développement Social et Economique 2017-2021 (PDES) du Niger avec un apport de 1,5 milliard de dollars.

121. Le PDES est le premier plan quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable et la croissance inclusive (SDDCI) « Niger 2035 ». Le PDES aborde les défis et les priorités du Niger pour la consolidation des institutions démocratiques, de la sécurité, des infrastructures, de la sécurité alimentaire et des secteurs sociaux de base.

122. À cet égard, il convient de mentionner que le Gouvernement nigérien a levé avec succès plus de 23 milliards de dollars pour soutenir les efforts du pays pour financer et mettre en œuvre son PDES 2017-2021 et ce au cours de l'événement parisien susmentionné.

XI. CONCLUSION

123. Le démarrage prévu des activités du Secrétariat de l'IOFS en 2018 va donner l'élan requis à la coopération intra-OCI dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Cela est d'autant plus vrai compte tenu de l'effet que la mise en œuvre rapide du plan d'action quinquennal de l'IOFS aura sur les défis urgents et ardues à relever pour l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI.

124. Tout aussi importants sont la convocation et le succès des trois conférences ministérielles de l'OCI sur le tourisme, le travail et la protection sociale en février 2018. En outre, les conférences ministérielles de l'OCI sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et les transports, prévues pour 2019, renforceront encore la coopération au sein de l'OCI dans ces secteurs importants. Les résultats de ces conférences sont essentiels pour consolider davantage la coopération intra-OCI, entre autres, dans des secteurs aussi cruciaux que le développement du tourisme ; la promotion de l'emploi productif et du travail décent pour tous ; le développement de l'agriculture durable et l'amélioration de la sécurité alimentaire ; l'amélioration de la connectivité des transports et de la logistique au sein de la région de l'OCI. Ces nouvelles initiatives visent à consolider les acquis réalisés lors de la mise en œuvre des différents projets de développement régional, notamment le Programme spécial pour le développement de l'Afrique et le Plan d'action de l'OCI pour la coopération avec l'Asie centrale.

125. En outre, la poursuite et l'expansion des activités liées au commerce et aux investissements de l'OCI restent un outil efficace pour augmenter le commerce intra-OCI et faciliter l'intégration des États membres de l'OCI dans l'économie globale. Dans le même esprit, l'aide au développement apportée par les États membres de l'OCI nantis aux États membres de l'OCI défavorisés contribue à leur croissance économique, devenant ainsi une composante importante de la coopération et de la solidarité intra-OCI.

126. Il est donc important que les États membres utilisent adéquatement le cadre de coopération de l'OCI, adhèrent rapidement à ses nombreux instruments multilatéraux et se prévalent de ses diverses activités, visant à promouvoir la croissance sociale et économique et le développement durable parmi les États membres de l'OCI et leurs peuples.

127. En outre, la coordination des diverses institutions de l'OCI et l'instrument de l'ACMOI ont accru la fourniture de services de qualité dans le domaine du financement du commerce et du développement du secteur financier. Ceci est d'autant plus que l'exploration de nouvelles initiatives pour l'investissement intra-OCI s'est poursuivie à travers les études en cours sur les produits stratégiques, le développement de l'industrie Halal, la modalité de guichet unique, le financement micro et social pour les programmes d'allègement de la pauvreté de l'OCI. De même, la redynamisation du secteur privé grâce à l'implication du membre concerné du Groupe de la BID chargé du

développement du secteur privé, à savoir La SIDSPD, assurera que le secteur privé occupe une place de choix dans la coopération socio-économique de l'OCI.

Secrétariat général de l'OCI

Département des Affaires économiques,

08 Octobre 2018

ANNEXE-I

LISTE DES ETATS MEMBRES
AYANT IGNE/RATIFIE LES DIFFERENTS ACCORDS ET STATUTS SUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET TECHNIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

ETATS MEMBRES	Accord général de coopération économique, technique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord-cadre sur le système de préférences commerciales		Protocole sur le système de tarif préférentiel pour du TPS-OIC (PRETAS)		SYSTÈME DE COMMERCE PRÉFÉRENTIEL (TPS) -OIC Règles d'origine		Statut du Conseil de l'aviation civile islamique		Statut de l'Union des télécommunications des États islamiques		Statut de l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI/SMIIC)		Statut de L'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS)		Statut du Centre du travail de l'OCI (OICLC)	
	<i>Adopté en vertu de la résolution No 1/8-E de la 8ème ICFM Tripoli, Libye 16-22/05/1977</i>		<i>Adoptée en vertu de la résolution n° 7/12-E de la douzième CIMA Bagdad, Irak 1-5/06/1981</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 1 du 6ème COMCEC Istanbul/Turquie 7-10/10/1990</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 1 du 21ème COMCEC Istanbul, Turquie 22-25/11/2005</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 1 du 23ème COMCEC Istanbul, Turquie 14-17/11/2007</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution N° 16/13-E de la 13ème CIMA Niamey/Niger 22-26/08/1982</i>		<i>Adoptée en vertu de la résolution 17/15-E de la 15ème CIMA Sanaa, Yémen 18-22/12/1984</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution N° 1 du 14ème COMCEC Istanbul/Turquie 1-4/11/1998</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution No.3/40-E de la 40ème CFM Conakry/ Guinée 9-11/12/2013</i>		<i>Adoptée en vertu de la Résolution n° 2/43-E du 43ème CFM Tachkent/ Ouzbékistan 18-19 10/2016</i>	
	(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)		(8)		(9)		(10)	
	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif	Sign	Ratif
Afganistan	8/10/2010	-	8/10/2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10/12/2013	20/7/2016		
Albanie	-		16/11/1996	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Algérie	20/05/1980	19/03/2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01/12/2007	-	23/10/2007	-	-			
Azerbaïdjan	20/06/2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20/06/2006	-	20/06/2006	-	-	-	23/11/2017	
Bahrein	21/05/1980	30/08/1980	-	-	25/11/2005	01/06/09	-	29/06/2009	12/09/2013	05/06/2014	-	-	-	-	-	-	-	-		
Bangladesh	05/12/1977	18/04/1978	04/11/1997	-	04/11/1997	17/01/04	24/11/2006	02/11/2009	15/02/2011	23/06/2011	10/09/1983	05/12/2001	-	16/04/1988	-	-	28/4/2016	4/7/2017		
Benin	13/8/2012	-	13/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	14/8/2012	-	11/02/2015	-		
Brunei Darussalam	20/5/2015	2/11/2017	-	-	20/5/015	2/11/2917	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Burkina Faso	23/12/1985	-	-	19/05/1992	14/9/1993	-	10/6/2009	-	10/6/2009	-	21/10/2001	-	-	-	21/10/2001	-	10/12/2013	26/1/2016		
Cameroun	23/01/1978	11/07/1983	25/10/1994	26/09/1995	24/10/1994	26/09/1995	24/11/2006	20/4/2015	17/11/2007	-	-	-	-	-	-	07/07/2000	28/4/2016	-		
Comores	28/04/1978	16/01/1981	30/06/2012	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	7/10/2010	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	30/06/2012	-	10/12/2013	-		
Cote d'Ivoire	07/11/2009	-	07/11/2009	-	07/11/2009	-	17/9/2012	-	17/9/2012	-	-	-	12/4/2016	-	12/4/2016	-	12/4/2016	-		
Djibouti	21/04/1979	-	25/08/1982	-	25/01/2012	2/12/2012	25/01/2012	-	25/01/2012	-	18/05/2010	-	18/05/2010	02/12/2012	18/05/2010	-	10/12/2013	-		
Egypte	08/11/1977	06/06/1978	-	16/12/1978	15/11/1996	31/12/1999	24/11/2005	-	-	-	-	-	11/06/1987	07/05/1988	-	-	26/2/2016	2018		
Gabon	23/01/1978	21/01/1908	-	21/01/2008	-	21/01/2008	-	-	-	-	-	-	-	-	20/04/2012	-	-	-		
Gambie	21/05/1980	11/08/2009	04/09/1993	11/08/2009	05/09/1993	11/08/2009		31/1/2013		31/1/2013	08/11/1995	29/10/2012	08/11/1995	27/4/2011	24/11/2006	30/08/2012	10/12/2013	27/11/2016		
Guinée	26/12/1977	10/02/1981	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	17/11/2007	-	12/09/2007	-	08/11/1995	20/06/2003	08/11/1995	20/06/2003	-	20/06/2003	10/12/2013	-		
Guinée-Bissau	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	08/11/2009	-	10/12/2013	-		
Guyana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

